



Service du Secrétariat  
PB

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2015

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

La délibération arrêtée par le Conseil Communal dans sa séance publique

du 21 novembre 2014

et approuvée par l'Autorité supérieure

en date du 19 décembre 2014

ayant comme sujet les

**«Tarifs pour le programme «Intégration par le Sport»»**

a été publiée et affichée le 5 janvier 2015

conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée

du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,

Le bourgmestre,



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur

Direction des finances communales

Luxembourg, le 19 décembre 2014

Références: MI-DFC-4.0042 /NH (33765/33915)



A Madame le Bourgmestre de la commune de

ESCH-SUR-ALZETTE

par l'intermédiaire de Monsieur le Commissaire de district  
à Luxembourg

**Concerne:** Fixation des tarifs du programme « Intégration par le Sport ».  
Délibération du conseil communal du 21 novembre 2014.

Madame le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 21 novembre 2014 aux termes de laquelle le conseil communal d'Esch-sur-Alzette a fixé les tarifs du programme « Intégration par le Sport ».

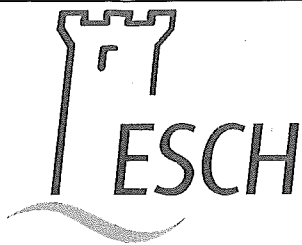
Ladite délibération reste encore à publier en due forme et à reproduire en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Mémorial.

Veuillez agréer, Madame le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Intérieur,

Dan Kersch

Secrétariat  
05.04.2014 P.B.



Ville d'Esch-sur-Alzette.

## Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:

13.11.2014

Date de la convocation des conseillers:

13.11.2014

point de l'ordre du jour no:

11

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 21 novembre 2014

**Présents:** Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Codello, échevins, Maroldt, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Bernard, Freis, Huss, Mischo, Biltgen, Kersch, conseillers,

Espen, secrétaire général

**Excusés:** Hinterscheid, échevin, Knaff, Hildgen, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet:** Programme «Intégration par le Sport»; tarifs

Considérant que suite aux programmes «LASEP», «Youth Sports-Cool Sports» et «Fit 60+» le Service des Sports propose à partir de la rentrée 2014-2015 un programme dénommé «Intégration par le Sport» destiné exclusivement aux femmes issues de toutes les cultures;

Considérant que certaines femmes et jeunes femmes issues de l'immigration se sentent malheureusement exclues de notre société en raison de leur culture, le Service des Sports a élaboré ce projet avec l'objectif de les faire sortir de cet isolement et de les intégrer dans notre société moyennant un dispositif «multiculturel», à savoir le sport;

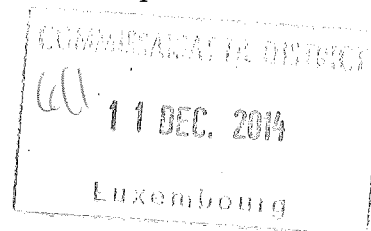
Considérant que la participation annuelle au programme «Intégration par le Sport» est fixée comme suit:

- 30 € par cours (adultes)
- 20 € par cours (-18 ans)

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

**approuvé  
à l'unanimité**

le programme «Intégration par le Sport»; tarifs.



En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 10.12.2014

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général,

Le bourgmestre,